

# **LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES**

Société Anonyme au Capital de : € 748.170  
Siège social : Avenue des Guerlandes  
BASSENS  
33565 CARBON-BLANC CEDEX

R.C.S. Bordeaux : B 585 420 078

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 5 JUIN 2009**

**EXERCICE 2008**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Au 31 / 12 / 2008**

**Président du Conseil**

**Monsieur Gilles COUDRETTE**

**Administrateurs**

**COMPAGNIE AUXILIAIRE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS ET  
COMMERCIAUX**

**COMPAGNIE COMMERCIALE MARITIME PORTUAIRE  
ENTREPOTS PETROLIERS REGIONAUX**

**ESSO SAF**

**SOCIETE DES PETROLES SHELL  
TOTAL RAFFINAGE MARKETTING**

**Commissaire aux Comptes Titulaire  
ERNST & YOUNG AUDIT**

**Commissaire aux Comptes Suppléant  
Frédéric MARROT**

## RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à l'article 34 de nos statuts, pour vous présenter le rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, pour vous donner lecture des rapports de notre Commissaire aux Comptes et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

\* \*  
\*

## EVENEMENTS NOTOIRES SUR L'EXERCICE

### CONTROLE FISCAL

L'administration fiscale est intervenue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 afin de contrôler les comptes de la société pour les années 2004/2005/2006.

Le contrôle s'est achevé début avril 2008 et il en est ressorti 3 notifications de redressement :

- En matière d'impôt société

Des charges d'entretien, portant sur les exercices 2005 et 2006 pour un montant de 109.648 €, ont été redressées en immobilisations.

Ce redressement a été accepté par la société, se traduisant par un profit exceptionnel du même montant, et un amortissement sur exercices antérieurs pour la somme de 22.852 €.

- En matière de taxe professionnelle

En 2002, la société avait déposé et obtenu la modification de la méthode d'évaluation des bases foncières suivant la méthode commerciale et non plus la méthode industrielle. Il s'en était suivi un dégrèvement partiel de nos taxes professionnelles.

Suite à différentes jurisprudences, l'administration est revenue sur cette méthode d'évaluation commerciale et a notifié l'application de la méthode industrielle sur nos bases foncières.

Il en découle une revalorisation des bases foncières, pour les taxes professionnelles à compter de l'exercice 2005.

Ce redressement a été accepté par la société, toutefois nous avons déposé une demande d'ajustement pour tenir compte du plafonnement à la valeur ajoutée et de d'ajustement du calcul des intérêts de retard. L'impact sur les comptes 2008 est le suivant :

	2005	2006	2007
Rappel de taxe professionnelle	41.531	46.303	11.417
Intérêts de retard	4.818	3.149	228

Le total sur les trois années représente la somme de 107.446 €.

▪ En matière de TVA

La société a signé avec la SAGESS en 2006, un contrat de mise à disposition de capacités de stockage d'une durée de 12 ans dans lequel figure deux termes de rémunération :

- Tarification de base de mise à disposition de capacité applicable à tous les clients de la SAGESS
- Tarification complémentaire pour couvrir le financement d'une partie des travaux nécessaires à la réhabilitation et à la mise en conformité des installations de stockage faisant l'objet du contrat.

Le contrat de location prévoit, en vertu de l'article 298 du Code Général des Impôts, que ces rémunérations sont exonérées de TVA.

L'Administration fiscale considère que l'exonération de TVA ne peut s'appliquer que sur la partie principale rémunérant la mise à disposition. Le complément de redevance d'entreposage ayant pour contrepartie directe la participation aux travaux de réhabilitation et de mise en conformité est considéré comme non accessoire à la rémunération principale de mise à disposition et donc n'entre pas dans le champ de l'article 298 du Code Général des Impôts. De ce fait l'administration demande de reverser la quote-part de rémunération équivalent à la TVA soit 75.084 € par an sur la durée du contrat de 12 ans.

DPA conteste cette position, par le fait que les travaux étaient indispensables à la mise à disposition des bacs et donc à la réalisation du contrat de prestation. Les deux termes de rémunération prévus au contrat ne forment qu'un tout, décomposés pour fixer des modes d'indexation spécifiques.

DPA a payé une somme de 137.554 €, dont 6.147 € de pénalités, au trésor public correspondant à la période du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2007. Cette somme n'a pas été constatée en charge mais en créance sur le trésor sur l'exercice 2008.

Le risque latent couvrant la période du 1er octobre 2007 au 31 décembre 2008 s'élève à 94 k€, hors pénalités, somme qui n'a pas fait non plus l'objet de provision au 31 décembre 2008.

## **CHARGES DE GROS ENTRETIEN**

Les coûts des contrôles effectués sur les réservoirs lors des révisions décennales sont comptabilisés par le biais de provisions pour grosses réparations. Cependant, annuellement ou lors des révisions décennales, il peut s'avérer nécessaire de réaliser des travaux complémentaires non anticipés. Ces travaux se décomposent en deux catégories :

▪ 1ère catégorie : travaux d'entretien comptabilisés en charges

Travaux de relevage pour redresser la verticalité ou réaliser la réfection de l'assise.  
Différents travaux d'entretiens courants de soudures ou de peinture.

- 2ème catégorie : travaux comptabilisés en immobilisations (rallongent de la durée de vie du bac)
  - Remplacement d'une partie des parois ou du fond du réservoir,
  - Remplacement des joints de toits
  - Peinture époxy d'étanchéité

Les travaux comptabilisés en charges d'entretiens au cours de l'exercice 2008 sont :

	Budget 2008	Réalisé 2008	Réalisé 2007
Relevage de réservoirs	310.000	310.306	78.324
Réfection assise de réservoir	202.538	199.350	
Travaux divers sur réservoirs	467.447	425.544	8.866
	979.985	935.200	87.190

### **INSTALLATION DE BIOETHANOL**

A la demande des ses clients actionnaires, la société a créé une installation d'incorporation d'éthanol dans l'essence pour le nouveau carburant E5. Le coût de cette installation, mise en service courant novembre 2008, est de 1.771 k€.

Le financement de cette installation est assuré par les clients au travers d'une location sur une période de trois ans.

Afin de respecter cette période de location, la société a pratiqué un amortissement sur la même période équivalente par l'intermédiaire des amortissements de caducité.

Le montant de la dotation 2008 s'est élevé à la somme de 80.304 €.

### **SINISTRE D'AMBES DE JANVIER 2007**

La procédure judiciaire relative à l'accident du 12/01/2007 du bac appartenant à la société VERMILION sur le site SPBA d'Ambés, est toujours en cours, aussi bien sur le volet technique (recherche des causes de la rupture du bac), que sur le volet financier (Evaluation du préjudice).

Le président a porté à la connaissance des administrateurs le fait que Esso SAF a publié un dire le 3 mars 2009 qui constitue une charge contre la gestion de la fuite et du sinistre par l'opérateur DPA.

DPA étudie la réponse à cette attaque qui n'a pour objectif que de détourner l'attention de l'expert judiciaire des propres négligences d'Esso, des problèmes de sol et de l'étendue et de la nature des travaux entrepris par Esso durant la rénovation du bac avant le sinistre.

Les assureurs de VERMILION ont assigné, le 23/12/2008, Esso SAF, SPBA et DPA. Ils demandent à Esso SAF, SPBA et DPA de payer *in solidum* la somme de 7.575.000 €, augmentée des intérêts légaux et le montant de 300.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La date de comparution au tribunal de commerce de Nanterre était fixée à l'origine au 26/02/2009. Cette audience a été reportée au 20/03/2009 puis au 05/06/2009.

L'avocat de l'assureur de DPA considère que le tribunal ne pourra statuer qu'une fois la publication du rapport final de l'expert judiciaire, c'est-à-dire en 2010.

A ce stade de l'expertise, DPA considère avoir effectué les diligences nécessaires et agi au mieux de l'intérêt de la société dans la gestion du sinistre. En conséquence, elle estime cette demande infondée et n'a constitué aucune provision au titre de ce contentieux.

### **DEPASSEMENT DE SEUIL**

La société CCMP, détentrice de 8.767 actions soit 8.96 % du capital, a franchi depuis le 12 décembre 2008 le seuil de 10 % du capital social. La société CCMP est détentrice à la clôture des comptes de 11.701 actions soit 11.96 % du capital de DPA.

### **PROJETS DE MODIFICATION DES STATUTS**

Nous vous avons réunis également en assemblée générale extraordinaire pour vous proposer de modifier les statuts sur les trois points suivants :

▪ Durée du mandat des administrateurs :

Nous vous proposons de fixer à 4 années la durée du mandat des administrateurs (qui est actuellement fixée à 6) afin de mettre en conformité les règles de gouvernance de la société avec les recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF.

▪ Action de garantie des administrateurs :

Nous vous proposons, conformément aux articles 57 I et II de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, de supprimer la clause par laquelle est déterminé le nombre d'actions dont chaque administrateur doit être propriétaire.

Les administrateurs pourraient ainsi être choisis parmi des actionnaires ou des tiers.

▪ Visioconférence :

Nous vous proposons d'introduire dans les statuts la possibilité pour les administrateurs de participer aux réunions des conseils d'administration et d'y voter par voie de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication, conformément aux dispositions légales.

Cette possibilité est conditionnée à l'adoption d'un règlement intérieur au sein du conseil d'administration.

Si toutes ces propositions reçoivent votre agrément, il vous appartiendra de modifier en conséquence les statuts (articles 14, 15 et 18).

## ACTIVITE 2008 DES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

L'année 2008 se traduit globalement par des activités en augmentation pour les entrepôts de notre société.

En effet, les expéditions de produits finis (fuels lourds, carburants auto, gasoil, fuel domestique et carburéacteurs) et d'activités diverses au départ des sites par route et fer sont passées :

	2008	2007	%
BASSENS m3	3.111.263	2.951.476	+ 5.41
BAYON tonnes	188.654	209.108	- 9.78

DPA exploite, comme par le passé, les deux dépôts de Bassens et de Bayon et le tronçon du pipeline Ambès Bayon, l'ensemble appartenant à DPA.

DPA assure l'opération, d'une part, du pipeline et d'autre part du dépôt d'Ambès appartenant à la Société Pétrolière du Bec d'Ambès.

Nous vous donnons, ci-après, le détail de l'activité des entrepôts :

### ▪ BAYON

En 2008, l'activité Fuel Lourd de cet entrepôt a connu une activité en baisse de 19.41 % (89.920 tonnes en 2008 contre 111.452 en 2007).

Les approvisionnements ont été assurés par 13 caboteurs portant 76.695 tonnes.

DPA continue de stocker les tall oil, les essences de térébenthine et de papeterie, les combustibles pour appareils mobiles de chauffage ainsi l'huile de palme et de coprah. L'activité d'engrais s'est arrêtée au 4 trimestre 2008.

DPA stocke toujours 53.700 m3 de gasoil avec un contrat long terme avec la SAGESS.

### ▪ BASSENS

L'approvisionnement du dépôt de Bassens s'est essentiellement réalisé à partir de l'oléoduc de la Société Pétrolière du Bec d'Ambès et de manière marginale de celui de CCMP reliant Pauillac à DPA Bassens.

Les volumes des produits expédiés par camions et wagons-citernes au départ de l'entrepôt de Bassens sont en augmentation, 3.111.263 m3 en 2008 contre 2.951.476 m3 en 2007. Cette augmentation du trafic de 5.4 % est à mettre en rapport à la diminution des ventes nationales de carburants de 2.8 % en 2008 (source UFIP).

La répartition par moyen de transport est la suivante :

- Augmentation des enlèvements par route, avec 3.085.109 m3 chargés sur 164.972 camions contre 2.886.406 m3 en 2007 (+ 6.9%).
- Une diminution des sorties par fer avec 26.154 m3 chargés sur 361 wagons contre 65.070 m3 en 2007 (-59.8 %).

Tous modes de chargement et toutes qualités confondus, la décomposition des enlèvements par produit a été la suivante :

- Essences : 295.291 m3 (contre 291.860 m3 en 2007)
- Gasoil : 1.568.070 m3 (contre 1.457.371 m3 en 2007)
- Fuel domestique: 1.108.314 m3 (contre 1.060.117 m3 en 2007)
- JET A1 : 139.588 m3 (contre 142.128 m3 en 2007)

L'augmentation de l'activité s'explique par l'augmentation de l'hinterland de certains clients à partir du site de BASSENS.

## **PERSPECTIVES 2009**

### ▪ BAYON

Le trafic de Fuel Lourd pour 2009 devrait continuer à baisser.

Le contrat commercial des activités engrais a été résilié en 2008.

Les autres activités de nos clients DRT, SIPLEC et COGNIS devraient être stables en 2009.

Un projet de restructuration des stockages du dépôt de BAYON est à l'étude afin de mesurer l'intérêt économique d'investir dans des travaux de mises en conformité exigés par l'administration.

### ▪ BASSENS

DPA a mis en service, au quatrième trimestre 2008, une logistique de stockage d'éthanol pour incorporation dans les essences.

DPA a mis en service une nouvelle installation d'injection d'EMHV dans le gasoil afin de répondre à l'augmentation réglementaire du taux d'incorporation.

DPA a finalisé le projet de connexion à la nouvelle usine de Diester Industries de Bassens. La construction d'un pipeline permettra de recevoir les flux de l'usine Diester Industries à partir du premier trimestre 2009.

## **QUESTIONS SOCIALES**

Au 31 décembre 2008, l'effectif de DPA, en contrat à durée indéterminée, est de 52 personnes, le personnel détaché auprès de la société est de 3 personnes.

Un comité d'entreprise a été constitué puisque l'effectif a atteint le seuil légal.

Sur le plan Sécurité et Accidents du Travail, le nombre d'accident, sur les trois dernières années, concernant le personnel DPA est :

- 2006 : 3 accidents pour le personnel DPA
- 2007 : 0 accident pour le personnel DPA
- 2008 : 0 accident pour le personnel DPA

DPA a maintenu l'effort de formation en y consacrant un pourcentage de la masse salariale plus élevé que l'obligation légale (montant légal : 28.087 €, montant effectif : 58.631 €.).

## **ENVIRONNEMENT / SECURITE / SURETE**

### **PREVENTION DU RISQUE D'ACCIDENT TECHNOLOGIQUE**

Par leurs activités, nos sites sont classés SEVESO SEUIL HAUT avec risques majeurs. Afin de faire face à ces risques, nous disposons d'une organisation qui permet de gérer en interne la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM), et le système de gestion des aspects sécurité (SGSE).

Cette prévention s'articule autour de plusieurs aspects :

1. Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs par l'établissement d'étude de dangers, contrôle des éléments importants pour la sécurité (EIPS), audits internes et externes, gestion et traitement des anomalies et incidents.
2. Formation permanente de personnel de la société et des chauffeurs utilisant nos installations, par l'obtention d'habilitations.
3. Certification/habilitation des entreprises extérieures amenées à travailler sur nos installations à risque, par l'intermédiaire du GEHSE (Guide d'Engagement Hygiène, Sécurité et Environnement).
4. A noter que DPA a engagé, en 2007 une démarche de certification qualité, qui a abouti à l'obtention d'une certification ISO 9001 délivrée le 1er avril 2009.

### **RESPONSABILITE CIVILE ET GESTION DES INDEMNISATIONS**

Afin de faire face à ses responsabilités vis-à-vis des personnes et des biens dans le cadre de son activité, la société s'appuie sur les critères suivants :

1. Une structure capitalistique permettant d'assurer une garantie financière suffisante.
2. Des contrats d'assurance couvrant la responsabilité civile exploitation et atteinte à l'environnement souscrits auprès des compagnies d'assurance internationales. Ces contrats garantissent les conséquences pécuniaires liées aux dommages corporels, matériels et immatériels.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Comme les années passées, tous les sites ont reçu la visite de contrôles et d'inspections effectués par les autorités administratives.

Conformément aux prescriptions, des arrêtés d'autorisation d'exploiter les études de dangers ont été mises à jour.

Les rapports de visite concluent à une bonne tenue des installations et documents réglementaires, avec quelques corrections mineures à apporter. Un rapport de réalisation a été transmis aux autorités préfectorales.

En outre, la DRIRE a réalisé un audit du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble de nos dépôts.

Nous poursuivons la mise en œuvre de nos obligations de formation des chauffeurs et des personnels d'entreprises extérieures à travers les diverses habilitations.

Depuis 2004, un CHSCT est constitué et celui-ci se réunit régulièrement. Le médecin du travail et la CRAMA sont invités. En outre dans le cadre de la constitution de deux CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) Ambès Sud pour Bassens et Ambès Nord

pour Bayon et Ambès, un membre du CHSCT a été désigné dans ces instances comme représentant des salariés.

Dans le cadre de la sûreté portuaire et au-delà de nos deux collaborateurs agréés ASIP, DPA forme les opérateurs à la sûreté des appontements.

## **QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (L. 225-102)**

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation au capital de la société, telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2008, a rejeté la proposition de modification des statuts prévoyant la possibilité de nomination d'un administrateur par les salariés actionnaires.

## **AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE**

Aucune augmentation du capital réservée aux salariés n'a été décidée, et l'assemblée générale a rejeté le projet de résolution prévoyant l'octroi au Conseil des pouvoirs lui permettant de décider une augmentation de capital dans les prochaines années.

## **PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2008**

### **BILAN ACTIF**

- Les investissements mis en service au cours de l'exercice s'élèvent à 3.519.667 €. Parmi les réalisations importantes de l'année 2008 il convient de mentionner :
  - BASSENS :
    - Installation nouvelle pour injection d'éthanol dans les essences sans plomb,
    - Equipement d'un nouveau poste de chargement camion en DTQM,
    - Nouvelle installation d'incorporation d'EMHV,
  - BAYON :
    - Aménagement d'un bac de rétention pour améliorer les rejets dans le milieu naturel.
- Les immobilisations en cours au 31 décembre 2008 s'élèvent à 919.910 €, qui seront mises en service au cours de l'année 2009.
- Le montant des cessions et mises au rebut s'est élevé à 12.907 € dégageant une valeur nette comptable de 5.417 €.
- Le montant des immobilisations sorties de l'actif qui ont fait l'objet d'un renouvellement, s'élève à 58.283 € dégageant une valeur nette comptable de 46.168 €.

- La variation de l'actif circulant s'explique de la façon suivante :
  - Augmentation des stocks de dénaturants.
  - Baisse du poste « autres créances » du fait de l'impact du solde à payer d'impôt société.

### **BILAN PASSIF**

- La variation des capitaux propres et assimilés, qui sont de 6.282.373 € en 2008 contre 6.482.228 € en 2007, s'explique par l'affectation du résultat, de la distribution des dividendes et de la variation des amortissements dérogatoires.
- La variation des autres fonds propres s'explique par l'affectation en compte "droits du concédant" des dotations et des reprises des amortissements de caducité.
- Dans les provisions pour risques et charges, le fonds de renouvellement des installations concédées a vu une nouvelle dotation annuelle pour un montant de 385.905 €, une reprise de provision de 30.455 € pour des biens mis au rebut ou renouvelés.

La provision pour litige prud'homal figurant au bilan à fin 2007 pour 50.000 € n'a pas été utilisée, le jugement n'étant pas intervenu en 2008.

Les provisions pour grosses réparations figurant au bilan, ont été mouvementées d'une part, par une reprise de provision de 286.900 € pour couvrir les dépenses de révision décennales engagés en 2008, et d'autres part par une dotation de 687.600 €, en forte progression par rapport à l'exercice précédent, afin de faire face à l'augmentation des coûts due au renforcement des obligations réglementaires de contrôles des bacs.

Un complément de provision pour couvrir la charge à venir, au titre des primes « long service » attribuées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans de présence au sein de la société, a été comptabilisé à hauteur 98.826 €. En contrepartie 18.112 € de provisions ont été utilisées pour couvrir les primes versées en 2008.

- Les Dettes Financières ont augmenté du fait de la mise en place de quatre nouveaux financements pour un montant de 4.000.000 €, afin de financer les nouveaux programmes d'investissements. Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au regard de l'activité, la société reste peu endettée.
- La variation du poste « Autres Dettes » s'explique essentiellement par :
  - Baisse du poste « fournisseurs » du fait des investissements moins importants en fin d'année 2008.
  - Augmentation du poste « dettes diverses » du fait d'un avoir à établir à un client.
- Les produits constatés d'avance pour 205.351 € correspondent à des loyers perçus d'avance pour faciliter le financement d'installations spécialisées.

## **COMPTE DE RESULTAT**

Les prestations de services s'élève à 16.137.111 €, soit une progression de 14.8 %. Cette évolution s'explique par :

- Dépôt de BASSENS :
  - Augmentation des recettes de passages de 575 k€, soit + 12.9 %, du fait de nouveaux volumes d'activités de la part de clients.
  - Prestation exceptionnelle de réception d'EMHV par camion pour 320 k€.
  - Augmentation des prestations de coloration du fuel domestique, et des prestations liées aux biocarburants (EMHV, Ethanol) qui montent en puissance pour respecter les impositions administratives d'injection.
  
- Dépôt de BAYON
  - Baisse des recettes liées à l'activité de fuel lourd et l'arrêt des activités d'engrais.
  - Augmentation des locations de capacités du fait des volumes mis à disposition de la SAGESS.
  
- Dépôt d'AMBES
  - Baisse des prestations refacturées, relatives aux mandats d'opérations, du fait de l'arrêt des prestations fournies dans le cadre de la gestion du sinistre de janvier 2007 sur le dépôt d'AMBES.

Le poste reprise de provisions et amortissements correspond essentiellement aux reprises pour couvrir les grosses réparations sur bacs, réalisées en 2008.

Le poste transfert de charges correspond à des indemnités d'assurance et des financements de formations continues.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 17.3 %. Les principales variations sont :

- Achats stockés :
  - Achats de colorants, compensés par une évolution des prestations facturées auprès des clients pétroliers.
  
- Autres achats et services extérieurs :
  - Augmentation des coûts d'énergie utilisée pour nos activités de produits chauffés de 144 k€ soit 43.7 %.
  - Coûts d'entretiens en forte augmentation, + 49 %, du fait de travaux exceptionnels sur bacs pour un total de 900 k€ et du nombre de bac en révision décennale.
  - Personnels intérimaires embauchés dans le cadre des réceptions exceptionnelles d'EMHV. par camion.
  - Augmentation de l'assistance extérieure pour les contrôles techniques des bacs, la supervision des travaux importants sur les installations de Bassens et la gestion des appointements du fait du surcroît de l'activité navires.
  - Baisse des coûts d'assistance juridique et du personnel détaché, du fait de l'arrêt de la gestion des conséquences du sinistre d'Ambés de 2007.
  -

- Salaires et traitements du fait de l'évolution de l'effectif en particulier par le renforcement de l'encadrement.
- Les amortissements comptables et de caducités suite aux investissements importants fin 2007 et 2008.
- Les provisions pour grosses réparations afin de prévenir l'impact sur les années à venir, des révisions décennales des réservoirs.

Malgré une forte hausse du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation passe d'un bénéfice de 609.303 € en 2007 à un bénéfice de 509.911 € en 2008, du fait de l'impact des travaux exceptionnels sur bacs.

Le résultat net de l'exercice 2008 est un bénéfice de 184.984 € contre un bénéfice de 234.958 € en 2007.

Nous vous proposons de prélever, à titre de dividende, sur les résultats disponibles la somme de 244.500 €

Chacune des 97 800 actions composant le capital social recevrait ainsi un dividende net 2,50 €. L'intégralité du dividende est éligible à la fiscalité en vigueur au jour de la distribution (article 158-3-2 du CGI).

Nous vous rappelons que les dividendes distribués à chacune des actions au cours des trois derniers exercices ont été de :

	2005	2006	2007
Montant global dividendes distribués	440.100 €	440.100 €	342.300 €
Dividende payé par action	4,50 €	4,50 €	3,50 €
Dividendes éligibles pour les personnes physiques à l'abattement de (Article 158-3-2 du CGI).	40 %	40 %	40 %

Dividendes non éligibles à abattement pour les personnes morales (Article 158-3-2 du CGI).

## **DEPENSES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

(Néant).

## **INFORMATION SUR LA REPARTITION DU CAPITAL**

Conformément aux dispositions légales, nous vous donnons ci-dessous la liste complète établie au 31 décembre 2008 des actionnaires détenant 5 % et plus du capital social.

	NOMBRE	%
CCMP	11.701	11.96
Entrepôts Pétroliers Régionaux	52.445	53.62
ESSO SAF	9.780	10.00
TOTAL France	12.103	12.38

Nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'action de notre société au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise, d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou au titre d'une période d'indisponibilité légale.

Nous vous informons, qu'aucun dirigeant ou personnes ayant des liens étroits avec un dirigeant, ne possède de titres de la société au 31/12/2008, ou n'a effectué d'opérations sur l'exercice 2008.

## **INFORMATIONS EN MATIERE D'OFFRE PUBLIQUE**

(Article L.225-100-3 du Code de commerce)

Nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital de la société et toutes informations en la matière est décrite plus haut dans le présent rapport.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales,
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, aucune délégation de pouvoir n'est en cours de validité à la date du présent rapport,
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

## **HONORAIRES VERSEES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

(Article 221-1-2° du règlement de l'AMF)

Le cabinet ERNST & YOUNG Audit, commissaires aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels, les rémunérations hors taxe suivantes :

Exercice 2008	36.962 €
Exercice 2007	40.369 €

## **REMUNERATION ALLOUEE AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

(Article L.225-102-1 du Code de commerce)

Monsieur Gilles COUDRETTE, Président Directeur Général, détaché d'une société actionnaire, a perçu les rémunérations brutes globales suivantes :

Année 2008                      162.320 €  
(Dont 1.842 € d'avantage en nature)

Le contrat de travail de Monsieur Gilles COUDRETTE ne comporte pas de clause particulière de rémunération, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

## **MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX** - (Article L.255-102-1 du Code du commerce)

### **Monsieur Gilles COUDRETTE**

Président Directeur Général :

- Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA)

Administrateur de :

- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)

### **Entrepôt Pétroliers Régionaux (EPR)**

Représenté par Mr C. CHAMFEUIL

Administrateur de la société :

- Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA)
- Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité (SAGESS)
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)

### **Compagnie Auxiliaire de Placements Industriels et Commerciaux (CAPIC)**

Représenté par Mr F. CREMADEILLS

Administrateur des sociétés :

- Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA)
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)

## **Société ESSO SAF**

Représenté par Mr JP. SOUCHAUD

Administrateur des sociétés :

- Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA)
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)
- Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité (SAGESS)
- Société des Transports par Pipeline (TRAPIL)
- Société du Pipeline Méditerranée Rhône (SPMR)
- Société du Pipeline Sud Européen (SPSE)

## **Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP)**

Représenté par Mr C. CHAIZE

Administrateur de la société :

- Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA)

## **Société des Pétroles SHELL**

Représentée par Mme A. HAMPSON

Administrateur de la société :

- Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA)

## **Société TOTAL France**

Représenté par Mr D. XYLINAS

Administrateur des sociétés :

- Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA)
- Dépôt Pétrolier de Fos (DPF)
- Société des Transports par Pipeline (TRAPIL)
- Société du Pipeline Méditerranée Rhône (SPMR)
- Société Pétrolière de Bec d'Ambès (SPBA)

## RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2004	2005	2006	2007	2008 (1)
<b>I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
A Capital social (entièrement amorti )	748 170	748 170	748 170	748 170	748 170
B Nombre des actions ordinaires restantes	97 800	97 800	97 800	97 800	97 800
<b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
A Chiffre d'affaires hors taxes	9 324 194	10 789 863	12 042 584	14 051 059	16 137 111
B Résultat avant impôts, participation, intéressement, amortissements et provisions	2 929 319	3 283 982	3 509 273	3 184 021	3 603 930
C Impôts sur les bénéfices	242 884	698 653	354 447	134 516	120.935
D Participation et intéressement des salariés	27 782	28 018	30 592	35 109	
E Résultat après impôts, participation, intéressement, amortissements et provisions	435 627	1 341 036	690 875	234 958	184.984
F Résultat distribué	391 200	440 100	440 100	342 300	244.500
<b>III RESULTATS PAR ACTION</b>					
A Résultat après impôts , participation et intéressement mais avant amortissements et provisions	27,18	26,15	31,95	30,82	28,58
B Résultat avant impôt	6,94	20,86	10,69	3,78	3,13
C Résultat après impôt	4,45	13,71	7,06	2,40	1,89
D Dividende net attribué à chaque action	4,00	4,50	4,50	3,50	2,50
<b>IV PERSONNEL</b>					
A Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	41	42	47	52
B Montant de la masse salariale de l'exercice	1 444 034	1 524 367	1 693 194	1 892 190	2 214 963
C Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	640 312	685 509	730 934	867 188	1 006 310

(1) Projet soumis à l'assemblée générale ordinaire

# **RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE INTERNE**

**Présenté à l'assemblée générale annuelle du 5 juin 2009**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Du code de gouvernement d'entreprise auquel DPA a souhaité se conformer,
- Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 8 avril 2009.

Il a également été transmis aux commissaires aux comptes.

Les diligences menées par le Président qui sous-tendent ce rapport reposent en partie sur la réalisation de travaux d'analyse et de collecte d'information menées en collaboration avec les principales directions opérationnelles, fonctionnelles et financières. Des consultations et des validations ont eu lieu avec la Direction Générale.

## 1) LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le Code de Référence.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce code ont été écartées :

- En matière d'indépendance des membres du conseil :

Au regard des spécificités de notre société notamment de son activité et de la répartition de son actionnariat, il apparaît qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut être qualifié d'indépendant au sens des dispositions du Code de Référence.

En revanche le Conseil d'Administration a institué une commission financière, constituée de membres non administrateur. Sa composition et son rôle sont décrits dans ce rapport.

- En matière d'évaluation des travaux du conseil :

Le conseil n'a pas encore entamé de processus d'évaluation de ses travaux. Mais, souhaite qu'une réflexion soit menée en interne pour la faisabilité d'une telle évaluation.

- En matière de comité de nominations et des rémunérations :

Compte tenu des spécificités de notre société en termes de répartition du capital, il n'a pas été institué de comité de nomination et de rémunération.

- Durée des mandats des administrateurs :

Les statuts de notre société prévoient actuellement une durée des mandats d'administrateurs de 6 années. Nous proposerons lors de la prochaine mise à jour des statuts l'adoption de la recommandation et la diminution de cette durée à 4 ans.

- Comité d'Audit

Notre société constituera, lors de son prochain conseil de juin 2009, un comité d'Audit.

Lors de cette réunion, il sera validé le règlement intérieur du conseil d'administration, dans lequel sont défini le rôle et la composition du Comité d'Audit.

### 1-1) Le Conseil d'administration

#### 1.1.1. La composition du conseil

Le conseil d'administration est composé de 7 membres, une personne physique et six personnes morales :

##### Personne physique

Monsieur Gilles COUDRETTE - Président Directeur Général.

Né le 3 novembre 1953 à Rouen, de nationalité Française. Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce du Havre

A exercé pendant 30 ans, pour le compte du groupe TOTAL, des postes d'exploitant et de dirigeants de dépôts pétroliers.

Actuellement détaché par le groupe TOTAL pour diriger la société DPA.

## Personnes morales

La liste des administrateurs personnes morales figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

<b>Nom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Date de 1<sup>ère</sup> nomination</b>	<b>Date de fin de mandat</b>	<b>Nombre d'actions détenues</b>
Gilles COUDRETTE	Président du Conseil d'Administration	18 Juin 2007	Juin 2013	10
EPR SAS Représenté par Mr Christophe CHAMFEUIL	Membre du Conseil d'Administration	18 juin 2007	Juin 2010	Société : 52445 RP : 0
SOCIETE DES PETROLES SHELL Représenté par Mme Anthea HAMPSON	Membre du Conseil d'Administration	Juin 2008	Juin 2014	
ESSO SAF Représenté par Mr Jean Pascal SOUCHAUD	Membre du Conseil d'Administration	30 mars 2005	Juin 2009	Société : 9780 RP : 0
COMPAGNIE AUXILIAIRE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX Représenté par Mr François CREMADEILLS	Membre du Conseil d'Administration	6 juin 2006	Juin 2009	Société : 10 RP : 0
TOTAL France Représenté par Mr Dimitrios XYLINAS	Membre du Conseil d'Administration	juin 2008	Juin 2014	Société : 12103 RP : 0
COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE CCMP Représenté par Mr Christian CHAIZE	Membre du Conseil d'Administration	18 juin 2007	Juin 2013	Société : 11701 RP : 0

La liste des mandats détenus par les administrateurs dans d'autres sociétés est portée en annexe au rapport de gestion.

### **1.1.2. Conflit d'intérêt**

Lors du Conseil d'Administration du 08/04/2009, le président a soulevé, à l'aune d'un avis du conseil juridique de DPA, la question de l'éventuel conflit d'intérêt qui pouvait se poser pour l'administrateur de la société Esso, en regard de la position agressive de cette société vis-à-vis de DPA dans la procédure judiciaire relative au sinistre du 12/01/2007 sur le site SPBA d'Ambès.

Le Conseil d'Administration du 08/04/2009 a jugé que le conflit d'intérêt n'était pas avéré au jour du conseil et dans l'enceinte du conseil.

## **1-2) Le rôle et le fonctionnement du conseil**

### **1.2.1. Le rôle du conseil**

Les missions principales dévolues au conseil d'administration sont l'examen des états financiers, l'approbation des budgets annuels, la discussion des orientations stratégiques et la fixation des tarifs appliqués aux usagers.

### **1.2.2. La convocation des membres du conseil et la tenue des réunions**

Conformément aux statuts, les administrateurs ont été convoqués régulièrement avant chaque réunion, par courrier. Les réunions se sont tenues, soit au siège social à Bassens, soit à Paris au siège social de l'un des actionnaires.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'est réuni cinq fois. Le taux de présence sur l'année 2008 a été de 82 %.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs, leur ont été communiqués au moins huit jours avant les réunions.

Un procès verbal a été établi lors de chaque réunion. Il a été envoyé à chaque administrateur pour validation, et a fait l'objet d'une approbation définitive lors de la réunion suivante.

### **1.2.3. La convocation des commissaires aux comptes**

Conformément à l'article L225-238 du code de commerce, le commissaire aux comptes a été convoqué par lettre recommandée aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels. De plus le commissaire aux comptes a été informé de la tenue de toutes les autres réunions du conseil.

### **1.2.4. Règlement intérieur**

Un règlement intérieur a été proposé aux Administrateurs et fera l'objet d'une validation lors du prochain Conseil du 5 juin 2009.

### **1.2.5. Les principales décisions adoptées**

Outre les décisions d'arrêtés des comptes semestriels et annuels et la validation des différents communiqués à publier par DPA dans le cadre de sa communication réglementaire, le conseil a pris les décisions suivantes :

- Approbation des budgets révisés 2008 et prévisionnels 2009
- Révision des tarifs 2008
- Fixation des nouveaux tarifs 2009
- Approbation de la signature d'un contrat avec la société DIESTER, pour la réception d'EMHV par pipeline sur son site de BASSENS.
- Décision de la création d'un EFS douanier unique par le regroupement des rois EFS actuels gérés par DPA.
- Approbation de la signature d'un contrat de stockage avec la société des Pétroles SHELL.
- Décision du Conseil d'enregistrement des réunions du conseil pour faciliter la rédaction des procès verbaux.
- Décision d'un amortissement spécifique de l'installation d'injection d'Ethanol sur une durée de trois.
- Validation de la décision de contester le redressement fiscal portant sur la TVA rattachée au financement des travaux par la SAGESS.
- Approbation de la mise en place du nouveau dispositif d'épargne salariale.
- Approbation de la mise en place d'un nouveau financement de 2.000.000 €.
- Décision de ne pas incorporer dans ses investissements, de côté part d'ingénierie interne.
- Approbation de la mise en place d'un protocole qualité pour la réception du JET A1.
- Approbation de l'avancement du dossier de reconfiguration du site de BAYON.

### **1-3) Organisation et fonctionnement des comités spécialisés**

Le conseil d'administration est assisté dans ses prises de décisions par trois commissions, à savoir :

- Commission financière
- Commission d'assurance
- Commission d'exploitation

#### **1.3.1. La commission financière**

Elle est composée d'au moins trois membres appartenant aux services comptables et financiers des principaux actionnaires, et ne faisant pas partie des membres du Conseil d'Administration.

Son rôle est de formuler un avis auprès, du Comité d'Audit dès sa formation, et du conseil d'administration sur :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels,
- le montant du dividende annuel suivant la situation financière,
- la recherche de moyen de financement.

La commission s'est réunie trois fois pour l'arrêté des comptes semestriels et annuels de la société, ainsi que pour l'analyse de la situation financière de la société et proposer au Conseil d'Administration la mise en place d'un nouveau financement.

### **1.3.2. La commission assurance**

Elle est composée d'un représentant des services assurances des sociétés TOTAL, ESSO.

Son rôle est d'analyser les contrats d'assurances de la société, afin de s'assurer de la bonne couverture des risques encourus.

En 2008, par l'intermédiaire de la société TOTAL, elle a proposé à DPA d'intégrer un contrat cadre « responsabilité civile » couvrant la totalité des filiales du groupe TOTAL, et ceux afin de profiter d'une meilleure couverture et à un coût plus intéressant.

### **1.3.3. La commission d'exploitation**

Elle est composée de trois membres, appartenant aux services logistiques des principaux actionnaires (TOTAL, ESSO et CCMP). Elle s'est réunie deux fois en 2008, en juillet et en octobre.

Son rôle est d'analyser les budgets de fonctionnement et d'investissement, pour donner un avis avant leur validation par les administrateurs. De plus, elle est chargée d'entériner les choix techniques d'investissements pris par la société.

## **2) LIMITATIONS QUE LE CONSEIL APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Conformément à la décision du conseil d'administration du 19 septembre 2006, la direction générale de la société est assumée par Monsieur Gilles COUDRETTE qui exerce également la fonction de Président du Conseil d'administration depuis le 18 juin 2007.

Lors du conseil du 25 juillet 2002, les administrateurs ont apporté aux pouvoirs du Directeur Général, les limitations suivantes :

Le Président Directeur Général assurera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Il est investi dans les limites des pouvoirs les plus étendus, pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, le Directeur Général devra obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour :

- Engager des investissements non prévus, liés aux rubriques Hygiène Sécurité Environnement, supérieurs à 5 % du budget global initial ou au-delà de 80 000 €,
- Effectuer, au cours d'un exercice, des modifications des affectations budgétaires d'investissements pour un montant supérieur à 80 000 € à l'intérieur du budget global initial,
- Consentir des prêts en nature ou en numéraire,
- Contracter des emprunts,
- Consentir des hypothèques sur les biens immobiliers ou donner des cautions,
- Prendre à bail des immeubles ou des fonds de commerce,
- Faire tous apports à des sociétés constituées ou à constituer,
- Ouvrir ou clore des comptes bancaires ou de chèques postaux, y compris comptes en devises,
- Effectuer toutes opérations en devises,
- Acquérir ou vendre toutes valeurs mobilières, en particulier tous produits dérivés, hormis le placement à court terme (SICAV ....) des excédents de trésorerie,
- Acquérir ou vendre des immeubles, parts de sociétés immobilières ou de fonds de commerce.

Dans ces limites le Directeur Général peut déléguer partiellement ses pouvoirs.

### **3) REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Aucun mandataire social ne perçoit directement de la société, une rémunération (fixe ou variable) ou d'avantage en nature.

La rémunération perçue par Monsieur Gilles COUDRETTE pour ses fonctions de Président Directeur Général est fixée directement par la société actionnaire par laquelle il est détaché.

Aucune rémunération différée de type indemnité de départ ou engagement de retraite n'existe à ce jour pour les mandataires sociaux de la société.

### **4) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 28 des statuts.

Les statuts sont disponibles au siège social sur demande de l'actionnaire.

### **5) ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Ces éléments sont exposés dans le rapport du conseil.

### **6) ORGANISATION GENERALE ET MISE EN OEUVRE DU CONTROLE INTERNE**

Ce rapport a été élaboré en se référant aux recommandations de la place, notamment au guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP's) du cadre de référence sur le contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008.

Nous avons rédigé ce rapport en travaillant sur les deux questionnaires établis dans le cadre de ce guide simplifié et qui nous ont permis de mettre l'accent sur les éléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur notre patrimoine et nos résultats.

#### **6.1) Objectifs du contrôle interne au sein de la Société et limites inhérentes**

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse, une maîtrise des risques et une fiabilité des informations, sur la situation financière et les comptes, données aux actionnaires et à l'autorité concédante dans le cadre de notre contrat de concession.

Aussi, les procédures de contrôle interne visent à fournir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise;
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société, reflètent avec sincérité la situation de la société.
- S'assurer du bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le contrôle interne de la Société, qui s'étend au-delà des questions directement liées au système comptable et financier, vise à donner une assurance raisonnable, et en aucun cas absolue, quant à la prévention et la maîtrise des risques majeurs pouvant être rencontrés par la Société.

## **6.2) Organisation générale de mise en œuvre du contrôle interne**

### **6.2.1. Le périmètre**

Ce rapport concerne la société DPA, y compris l'activité exercée dans le cadre de ses mandats de gestion.

### **6.2.2. Les acteurs du contrôle interne**

#### ***Le Conseil d'Administration***

En tant que de besoin, le conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

#### ***La Direction générale :***

La direction générale est chargée de définir et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité de la société.

Il appartient à la direction générale de rendre compte au conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, assisté en cela par la direction financière

#### ***La Direction financière :***

Le Directeur administratif et financier assure la conformité aux réglementations comptables et financières. Il fournit également à la Direction Générale les éléments analytiques et financiers lui permettant un pilotage financier de la société

#### ***L'assurance qualité***

Notre société a lancé une démarche de certification qualité en fin d'année 2007, avec l'objectif d'une certification ISO 9001 en début d'année 2009.

La démarche qualité initiée a permis de définir les principaux processus clés pour la société à savoir :

- Processus : Management
- Processus : Approvisionnement, réceptions et stockage
- Processus : Mise à disposition clients
- Processus : Gestion des compétences
- Processus : Travaux, Maintenance
- Processus : Métrologie
- Processus : Achats
- Processus : Finance
- Processus : Informatique
- Processus QHSE dont SGS

Une démarche d'amélioration continue a été mise en œuvre. Pour ce faire, la société a mis en place :

- Un système d'audit interne, assuré par le service qualité avec un programme de contrôle, pour vérifier le respect de l'application des différentes procédures
- Un système de suivi des anomalies permettant un processus d'amélioration continue.

Parallèlement nos actionnaires, TOTAL et ESSO, participent régulièrement à un audit de la société basé sur un référentiel interprofessionnel.

### **6.2.3. Procédure de contrôle interne mises en place**

#### ***6.2.3.1. L'organisation***

##### ▪ *Procédures de contrôle interne mises en place*

Notre société a mis en place, depuis plusieurs années, des procédures de contrôle interne sur ses processus critiques : Exploitation, Travaux, Informatique, Comptabilité, Ressources humaines, Hygiène Sécurité Environnement et Qualité.

Ces procédures de contrôle interne doivent permettre d'assurer la continuité, la fiabilité et la qualité de l'ensemble de nos prestations.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de certification qualité l'ensemble du corps de procédures a été révisé et complété.

##### ▪ *L'environnement informatique*

Afin de s'assurer que nos systèmes informatiques sur lesquels s'appuient nos systèmes d'information sont protégés efficacement tant au niveau de leur sécurité physique que logique (accès), nous avons procédé à un audit de l'environnement informatique en 2007. Il a relevé une bonne maîtrise des systèmes informatiques métiers et fait quelques recommandations pour lesquelles les premières actions correctrices ont été mises en place dès 2008.

Un plan de continuité informatique a été établi concernant le matériel et les logiciels concernant les serveurs bureautiques et les IBM AS400.

Les automatismes industriels ne faisant pas partie, à ce jour, de ce plan de continuité, une mission de recensement et d'évaluation a été lancée début 2009, afin de pouvoir mettre ces systèmes au même niveau que les autres systèmes informatiques et de les incorporer au plan de continuité existant

##### ▪ *La formation*

Nous poursuivons la mise en œuvre de nos obligations de formation des chauffeurs et des personnels d'entreprises extérieures à travers les diverses habilitations.

#### ***6.2.3.2. La gestion des risques***

DPA a mené l'analyse des risques industriels, liés à son cœur de métier.

##### ▪ *Prévention du risque d'accident technologique*

Par son activité, notre société est classée SEVESO SEUIL HAUT avec risques majeurs. Afin de faire face à ces risques, nous adaptons en permanence l'organisation permettant ainsi de gérer en interne la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM), et le système de gestion des aspects sécurité (SGS).

Cette prévention s'articule autour de plusieurs aspects :

- Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs par l'établissement d'étude de dangers, contrôle des éléments importants pour la sécurité (EIPS), audits internes et externes, gestion et traitement des anomalies et incidents.
- Formation permanente du personnel de la société et des chauffeurs utilisant nos installations, par l'obtention d'habilitations.
- Certification/habilitation des entreprises extérieures amenées à travailler sur nos installations à risques, par l'intermédiaire du GEHSE (guide d'engagement hygiène, sécurité et environnement).

▪ *Responsabilité civile et gestion des indemnisations*

Afin de faire face à ses responsabilités vis-à-vis des personnes et des biens dans le cadre de son activité, la société s'appuie sur les critères suivants :

- Une structure capitalistique lui permettant d'assurer une garantie financière suffisante.
- Des contrats d'assurances couvrant la responsabilité civile exploitation et atteinte à l'environnement souscrits auprès de compagnies d'assurances internationales. Ces contrats garantissent les conséquences pécuniaires liées aux dommages corporels, matériels et immatériels.

### **6.2.3.3. Les activités de contrôle**

▪ *Activités de contrôles menées par les autorités compétentes*

Comme les années passées, les deux sites ont reçu la visite de contrôle et d'inspection effectuée par les autorités administratives. Les rapports de visite concluent à une bonne tenue des installations et documents réglementaires avec quelques corrections mineures à apporter. Un rapport de réalisation a été transmis aux autorités.

En outre, a été réalisé un audit du système de gestion de la sécurité, opéré par la DRIRE et une réponse a été apportée en regard des quelques points à améliorer.

▪ *Activités de contrôle propre à DPA*

Affiliés au GEHSE (Guide d'Engagement Hygiène, Sécurité, Environnement) nous travaillons à la certification/habilitation d'entreprises extérieures amenées à travailler sur nos installations à risques.

### **6.2.3.2. Le pilotage du contrôle interne**

Nos actionnaires et clients pétroliers, réunis au sein d'un comité d'Audit Interprofessionnel, vérifient tous les quatre ans environ, les procédures de notre société, afin de s'assurer du respect des règles du référentiel d'audit édité par leurs Compagnies. Ce référentiel couvre l'ensemble des activités et des services de la société (gestion, administration, exploitation et sécurité).

Le dernier audit interprofessionnel a eu lieu en juin 2003, et s'est traduit par un certain nombre de recommandations d'ordre mineur, pour lesquelles des actions correctives ont été apportées. Le prochain audit est programmé pour le second semestre 2009.

## **6.2.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires**

### ***6.2.4.1. Objectifs et acteurs du contrôle interne relatif à l'information comptable et financière***

- *Les objectifs assignés au contrôle interne en matière d'information comptable et financière*

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information financière et comptable vise à fournir une assurance raisonnable mais non absolue que les actifs sont protégés et que les transactions sont exécutées avec l'autorisation de la direction, que les actifs sont protégés contre les pertes provenant d'une utilisation ou d'une cession non autorisée, et que les transactions sont réalisées comme autorisées et comptabilisées correctement afin de permettre la préparation des états financiers.

- *Les acteurs*

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont mises en œuvre au sein de la société. C'est le Président Directeur Général et le Responsable Administratif et Finances qui ont en charge le contrôle de l'information comptable et financière.

### ***6.2.4.2. La diffusion des informations en interne***

- *Les procédures de contrôle budgétaire*

Le conseil de décembre de l'année étudie et valide les budgets révisés de l'exercice en cours, ainsi que les budgets prévisionnels de l'exercice suivant, pour la partie fonctionnement et investissements.

Les systèmes de gestion informatisés permettent de suivre en permanence la réalité des frais engagés par rapport au budget prévisionnel. L'analyse des écarts significatifs est fournie à la Direction de la société.

- *Arrêté semestriel et clôture de fin d'année*

Les titres de notre société étant admis aux négociations sur un marché réglementé (EURONEXT), et conformément à l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier, notre société publie :

- un rapport financier annuel dans les quatre mois de la clôture comprenant notamment les comptes annuels.
- un rapport financier semestriel dans les deux mois qui suivent la fin du premier semestre comprenant des comptes condensés pour le semestre écoulé.

La comptabilité est établie sous des logiciels qui gèrent :

- la comptabilité générale et auxiliaire
- la trésorerie
- la paie

Le service comptable consigne et comptabilise l'exhaustivité des mouvements et pièces comptables de l'exercice :

- Par l'utilisation de systèmes d'information financière, placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur correcte utilisation,
- Par les circuits de documents, qui mettent le service comptable en position prioritaire,
- En respect avec les normes comptables en vigueur.
- Tous les ans les chefs de service sont invités à adresser leurs engagements (achats, ventes, litiges...).

Les propositions d'arrêtés des comptes sont faites lors des conseils d'administration de la façon suivante :

- en juillet de l'année N pour l'arrêté semestriel de l'exercice N,
- en avril de l'année N+1 pour l'arrêté de l'exercice N.

Lors de ces conseils d'administration, un projet de bilan et de compte de résultat, ainsi qu'un projet de rapport de gestion sont présentés aux membres du Conseil.

Le Commissaire aux Comptes est intervenu, antérieurement à chacun des conseils, pour effectuer sa mission de contrôle et de validation des projets d'arrêtés.

Le Conseil arrête les comptes avant leur publication à l'A.M.F. et leur présentation à l'Assemblée Générale annuelle.

Enfin, chaque fois qu'il convient de recueillir l'agrément du conseil pour une opération spécifique, les administrateurs et le commissaire aux comptes sont réunis sur convocation du Président.

#### ▪ *Procédures de suivi des engagements hors bilan*

Au moment des arrêtés comptables, les informations nécessaires à l'inventaire des engagements hors bilan sont collectées et vérifiées par la Direction financière.

#### **6.2.4.3. Organisation**

##### ▪ *Procédures de contrôle interne*

La procédure d'engagement de dépenses a été décrite de façon exhaustive. Les autres procédures sont en cours de finalisation.

##### ▪ *La séparation des tâches*

La société a établi une grille de séparation des tâches permettant de s'assurer de la correcte ségrégation des fonctions, en particulier concernant les engagements de dépenses et la trésorerie.

##### ▪ *L'environnement informatique*

La comptabilité est tenue sur un logiciel comptable du marché qui tourne sur un ordinateur IBM AS400.

Les logiciels interfacés avec le logiciel comptable sont :

- Logiciels développés par la société :
  - Logiciel gestion des stocks
  - Logiciel commercial
  - Logiciel de gestion
- Logiciels du marché :
  - Logiciel de paie CEGID
  - Logiciel de gestion des immobilisations ABEL

Une revue mensuelle ou trimestrielle, suivant les fonctions, est réalisée afin de s'assurer de l'intégralité des données interfacées.

#### **6.2.4.4. Analyse des risques affectant l'information comptable et financière**

La société a engagé une démarche d'identification de ses risques majeurs sur ses processus significatifs impactant les états financiers:

- Investissements / Immobilisations
- Achats (frais généraux et stocks) / Décaissements
- Ventes / Encaissements
- Gestion des ressources humaines / Paie

L'évaluation du degré de risque ainsi que de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles sera déterminée à moyen terme.

#### **6.2.4.3. Activités de contrôle**

##### ▪ *Investissements / immobilisations*

Le processus en place permet aux décideurs de juger les projets présentés, de maîtriser l'engagement et le suivi des dépenses, de valider la valorisation des immobilisations et d'assurer la préservation des actifs immobilisés.

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé en 2005, les sorties d'actifs ont été prises en compte sur l'exercice.

##### ▪ *Achats (frais généraux et stocks)*

Le processus en place permet de maîtriser les engagements, de contrôler les dépenses, de prévoir l'adéquation des achats aux besoins de la société et d'obtenir des prestations de qualité au meilleur prix.

Un inventaire physique du stock a lieu régulièrement.

##### ▪ *Ventes (prestations)*

L'activité de la société porte sur l'entreposage, pour le compte de nos clients, de produits pétroliers leur appartenant. Nous sommes équipés d'un système de gestion informatisé, relié aux compagnies pétrolières, permettant un suivi permanent des stocks et des mouvements de produits.

Ce système génère automatiquement la facturation lors de la sortie de carburant. Les tarifs sont arrêtés par le Conseil d'administration et approuvés par l'autorité concédante.

Le contrôle physique des produits confiés peut être opéré :

- par chaque client entrepositaire, à tout moment de l'exercice.
- par les services des Douanes qui effectuent au moins une fois par an un inventaire physique de chaque produit, se traduisant par un procès verbal.

Le contrôle de la qualité des produits est suivi régulièrement par nos services, et analysé suivant des plannings réguliers et précis demandés par les clients entrepositaires.

#### ▪ *Pouvoirs bancaires et gestion des moyens de paiement*

Les opérations auprès des établissements financiers sont restreintes au Président Directeur Général en application de ses pouvoirs.

Les pouvoirs bancaires, approuvés par chaque établissement financier, permettent de contrôler et de maîtriser les mouvements financiers, encaissements et décaissements, en accord avec les procédures internes.

Pour les décaissements, par chèque, par virement papier ou électronique, les règles suivantes sont appliquées :

- Signatures autorisées à quatre personnes :
  - Niveau 1 : Le Président Directeur Général  
Le Directeur des Opérations
  - Niveau 2 : Le Responsable Administratif et Finances  
L'assistante de Direction/Responsable Ressources Humaines
- Signature unique du Président Directeur Général jusqu'à 1500 €.
- Signatures conjointes d'un signataire de niveau 2 avec un signataire de niveau 1 pour un montant limité à 50 000 €.
- Signature du Président Directeur Général conjointement avec l'un des trois autres signataires, sans limitation de valeur.

Une procédure interne définit la gestion et le stockage des titres de paiements, garantissant ainsi leurs sécurités matérielles et leurs suivis d'utilisations.

#### ▪ *Gestion des ressources humaines / Paie*

Les processus en place permettent notamment de s'assurer de l'autorisation des recrutements, du paiement des salaires ainsi que de l'application correct des paramètres de calcul de la paie.

### **6.2.5. Perspectives d'amélioration**

Dans le cadre de sa démarche de certification qualité en 2009, la société va mettre en place :

- Des indicateurs de suivi des risques
- Un processus de suivi et de correction des anomalies
- Un processus de suivi de l'application des procédures de contrôle interne.

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
Gilles COUDRETTE

**ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA  
RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL  
(Article 222-4 – 3° du Règlement Général AMF)**

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6.

Fait à BASSENS  
Le 8 avril 2009

Gilles COUDRETTE  
Président Directeur Général

## **Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société D.P.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « Evènements significatifs de l'exercice » de l'annexe concernant les conséquences du contrôle fiscal et le risque financier encouru par votre société.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Conformément à l'information présentée au paragraphe I-7 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour grosses réparations relatives à la révision décennale des bacs

de stockage. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable appliquée et des informations fournies dans l'annexe. Nous avons également procédé à la revue de l'évaluation de la provision (en tenant compte des obligations réglementaires de contrôle des bacs) et de son utilisation au regard du calendrier de révision établi. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette évaluation.

- Conformément à l'information présentée aux paragraphes I-2 et I-7 de l'annexe, votre société constitue une provision pour renouvellement portant sur des biens identifiables entièrement renouvelables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe. Nous avons également procédé à la revue des hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour renouvellement et des calculs effectués, au regard du plan initialement établi. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette évaluation.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci
- .En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Bordeaux, le 30 avril 2009

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit  
Serge Guérémy

## **Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société D.P.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Bordeaux, le 30 avril 2009

Le commissaire aux comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Serge Guérémy

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Avec la société des Pétroles Shell, actionnaire de votre société**

#### ***Nature et objet***

Contrat de stockage sur le site de Bassens par la société des Pétroles Shell.

#### ***Modalités***

Ce contrat :

- met à disposition de la société des Pétroles Shell par votre société des capacités de stockage de produits pétroliers,
- assure les opérations de réception, stockage et expédition des produits faisant partie du contrat.

Ce contrat a été signé le 11 avril 2008 pour une durée de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Il n'a eu aucun impact financier sur les comptes de votre société en 2008.

Bordeaux, le 30 avril 2009

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Serge Guérémy

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008**

A C T I F	31-déc-08			31-déc-07
	Brut	Amortissements et provisions	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>DOMAINE PRIVE</b>				
Immobilisations incorporelles	234 428	205 063	29 365	26 715
Immobilisations corporelles	901 443	711 624	189 818	198 765
<b>DOMAINE CONCEDE APPORT CONCEDANT</b>				
Immobilisations incorporelles				
Constructions sur sol d'autrui	48 101	48 101		
Installations techniques, matériels et outillages	543 980	543 980		
Autres immobilisations corporelles	107 410	107 410		
<b>DOMAINE CONCEDE APPORT CONCESSIONNAIRE</b>				
Immobilisations incorporelles	503 089	382 791	120 298	156 343
Constructions sur sol d'autrui	4 341 881		4 341 881	3 782 148
Installations techniques, matériels et outillages	43 928 171	15 641 455	28 286 716	26 517 291
Autres immobilisations corporelles	3 359 613	173 513	3 186 101	3 080 378
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	919 910		919 910	329 394
S / Total	54 888 026	17 813 937	37 074 089	34 091 034
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Prêts	144 766		144 766	124 068
Dépôts et cautionnements	3 912		3 912	4 653
S / Total	148 678		148 678	128 721
TOTAL I	55 036 704	17 813 937	37 222 767	34 219 755
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks de matières	328 047	130 105	197 942	175 039
Créances clients	2 509 488		2 509 488	2 631 638
Autres créances	798 057		798 057	893 224
Disponibilités	393 371		393 371	215 054
S / Total	4 028 963	130 105	3 898 858	3 914 955
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	119 122		119 122	151 053
Charges à étaler				
TOTAL II	4 148 085	130 105	4 017 980	4 066 008
<b>TOTAL GENERAL</b>	59 184 789	17 944 042	41 240 747	38 285 763

<b>PASSIF</b>	( avant répartition )	31-déc-08	31-déc-07
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES</b>			
Capital social (entièrement amort)		748 170	748 170
Primes d'émission et de fusion		15 053	15 053
Ecarts de réévaluation		17 082	17 082
Ecarts de réévaluation (1976)		2 691 116	2 698 727
Réserve légale		74 817	74 817
Réserves réglementées			
Réserves extraordinaires		223 451	223 451
Réserves ordinaires		1 845 039	1 952 381
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		184 984	234 958
Subvention d'équipement		24 072	28 887
Provision spéciale de réévaluation		2 568	2 807
Amortissements dérogatoires		405 537	485 895
S / Total		6 231 890	6 482 228
Autres fonds propres : Droits du concédant			
Amortissements de caducité		14 927 903	13 477 605
Amortissements de caducité transférés en capital		-748 170	-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit			
S / Total		14 179 733	12 729 435
TOTAL I		20 411 624	19 211 663
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour grosses réparations		2 365 200	1 964 500
Fonds de renouvellement des installations concédées		7 399 709	7 044 259
Autres provisions pour risques et charges		239 659	158 945
TOTAL II		10 004 568	9 167 704
<b>AUTRES DETTES</b>			
Emprunts divers		6 570 656	5 438 694
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 095 916	3 364 659
Dettes fiscales et sociales		866 519	818 107
Dettes diverses		86 112	21 356
S / Total		10 619 204	9 642 816
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance		205 351	263 580
TOTAL III		10 824 554	9 906 396
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>41 240 747</b>	<b>38 285 763</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2008</b> 31-déc	<b>2007</b> 31-déc
Prestations de services	16 137 111	14 051 059
Autres produits	2 920	2 582
Reprises d'amortissements et de provisions	335 484	163 940
Transferts de charges	52 556	43 752
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>16 528 071</b>	<b>14 261 333</b>
Achats de matières stockées	643 895	522 046
Autres achats et charges externes	7 240 231	6 171 235
Impôts et taxes	511 953	430 342
Salaires et traitements	2 214 963	1 892 190
Charges sociales	1 006 310	867 188
Dotations aux amortissements industriels	1 055 426	1 024 191
Dotations aux amortissements de caducité	1 450 315	1 273 572
Dotations aux provisions pour renouvellement	385 905	270 055
Dotations aux provisions pour grosses réparations	687 600	452 200
Dotations aux provisions pour autres charges	114 727	52 014
Autres charges	461	441
Redevances de concession et redevances portuaires	706 374	696 556
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>16 018 160</b>	<b>13 652 029</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>509 911</b>	<b>609 303</b>
Produits de participation		
Autres intérêts		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts sur emprunts	248 101	261 904
Intérêts divers	49 955	18 510
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>298 056</b>	<b>280 414</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-298 056</b>	<b>-280 414</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>211 855</b>	<b>328 890</b>
Sur opérations de gestion	188 602	89 893
Sur opérations en capital	4 814	4 814
Reprises d'amortissements et de provisions	80 597	98 295
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>274 013</b>	<b>193 003</b>
Sur opérations de gestion	108 246	44 950
Sur opérations en capital	51 585	57 469
Dotations aux amortissements et provisions	20 118	50 000
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>179 949</b>	<b>152 419</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>94 064</b>	<b>40 584</b>
Impôts sur les sociétés	120 935	134 516
<b>RESULTAT NET</b>	<b>184 984</b>	<b>234 958</b>

# A N N E X E

## I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été tenu compte dans la présentation des états financiers, des particularités résultant de notre statut de concessionnaire du Port Autonome de Bordeaux auquel nous remettrons gratuitement, en 2032, l'ensemble des installations faisant partie du domaine concédé à BAYON et à BASSENS.

### 1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### 1.1) CONTROLE FISCAL

L'administration fiscale est intervenue au cours du 1er trimestre 2008 afin de contrôler les comptes de la société pour les années 2004/2005/2006.

Le contrôle s'est achevé début avril 2008 et il en est ressorti 3 notifications de redressement :

#### ▪ En matière d'impôt société

Des charges d'entretien, portant sur les exercices 2005 et 2006 pour un montant de 109.648 €, ont été redressées en immobilisations.

Ce redressement a été accepté par la société, se traduisant par un profit exceptionnel du même montant, et un amortissement sur exercices antérieurs pour la somme de 22.852 €.

#### ▪ En matière de taxe professionnelle

En 2002, la société avait déposé et obtenu la modification de la méthode d'évaluation des bases foncières suivant la méthode commerciale et non plus la méthode industrielle. Il s'en était suivi un dégrèvement partiel de nos taxes professionnelles.

Suite à différentes jurisprudences, l'administration est revenue sur cette méthode d'évaluation commerciale et a notifié l'application de la méthode industrielle sur nos bases foncières.

Il en découle une revalorisation des bases foncières, pour les taxes professionnelles à compter de l'exercice 2005.

Ce redressement a été accepté par la société, toutefois nous avons déposé une demande d'ajustement pour tenir compte du plafonnement à la valeur ajoutée et de l'ajustement du calcul des intérêts de retard. L'impact sur les comptes 2008 est le suivant :

	2005	2006	2007
Rappel de taxe professionnelle	41.531	46.303	11.417
Intérêts de retard	4.818	3.149	228

Le total sur les trois années représente la somme de 107.446 €.

## ▪ En matière de TVA

La société a signé avec la SAGESS en 2006, un contrat de mise à disposition de capacités de stockage d'une durée de 12 ans dans lequel figure deux termes de rémunération :

- Tarification de base de mise à disposition de capacité applicable à tous les clients de la SAGESS
- Tarification complémentaire pour couvrir le financement d'une partie des travaux nécessaires à la réhabilitation et à la mise en conformité des installations de stockage faisant l'objet du contrat.

Le contrat de location prévoit, en vertu de l'article 298 du Code Général des Impôts, que ces rémunérations soient exonérées de TVA.

L'Administration fiscale considère que l'exonération de TVA ne peut s'appliquer que sur la partie principale rémunérant la mise à disposition. Le complément de redevance d'entreposage ayant pour contrepartie directe la participation aux travaux de réhabilitation et de mise en conformité est considéré comme non accessoire à la rémunération principale de mise à disposition et donc n'entre pas dans le champ de l'article 298 du Code Général des Impôts. De ce fait l'administration demande de reverser la quote-part de rémunération équivalent à la TVA soit 75.084 € par an sur la durée du contrat de 12 ans.

DPA conteste cette position, par le fait que les travaux étaient indispensables à la mise à disposition des bacs et donc à la réalisation du contrat de prestation. Les deux termes de rémunération prévus au contrat ne forment qu'un tout, décomposés pour fixer des modes d'indexation spécifiques.

DPA a payé une somme de 137.554 €, dont 6.147 € de pénalités, au trésor public correspondant à la période du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2007. Cette somme n'a pas été constatée en charge mais en créance sur le trésor sur l'exercice 2008.

Le risque latent couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2008 s'élève à 94 k€, hors pénalités, somme qui n'a pas fait non plus l'objet de provision au 31 décembre 2008.

## 1.2) CHARGES DE GROS ENTRETIEN

Les coûts des contrôles effectués sur les réservoirs lors des révisions décennales sont comptabilisés par le biais de provisions pour grosses réparations. Cependant, annuellement ou lors des révisions décennales, il peut s'avérer nécessaire de réaliser des travaux complémentaires non anticipés. Ces travaux se décomposent en deux catégories :

1<sup>ère</sup> catégorie : travaux d'entretien comptabilisés en charges

Travaux de relevage pour redresser la verticalité ou réaliser la réfection de l'assise.  
Différents travaux d'entretiens courants de soudures ou de peinture.

2<sup>ème</sup> catégorie : travaux comptabilisés en immobilisations (rallongement de la durée de vie du bac)

- Remplacement d'une partie des parois ou du fond du réservoir,
- Remplacement des joints de toits
- Peinture époxy d'étanchéité

Les travaux comptabilisés en charges d'entretiens au cours de l'exercice 2008 sont :

	Budget 2008	Réalisé 2008	Réalisé 2007
Relevage de réservoirs	310.000	310.306	78.324
Réfection assise de réservoir	202.538	199.350	
Travaux divers sur réservoirs	467.447	425.544	8.866
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	979.985	935.200	87.190

### **1.3) INSTALLATION DE BIOETHANOL**

A la demande des ses clients actionnaires, la société a créé une installation d'incorporation d'éthanol dans l'essence pour le nouveau carburant E5. Le coût de cette installation, mise en service courant novembre 2008, est de 1.771 k€.

Le financement de cette installation est assuré par les clients au travers d'une location sur une période de trois ans.

Afin de respecter cette période de location, la société a pratiqué un amortissement sur la même période équivalente par l'intermédiaire des amortissements de caducité.

Le montant de la dotation 2008 s'est élevé à la somme de 80.304 €.

### **1.4) SINISTRE D'AMBES DE JANVIER 2007**

La procédure judiciaire relative à l'accident du 12/01/2007 du bac appartenant à la société VERMILION sur le site SPBA d'Ambès, est toujours en cours, aussi bien sur le volet technique (recherche des causes de la rupture du bac), que sur le volet financier (Evaluation du préjudice).

Le président a porté à la connaissance des administrateurs le fait que Esso SAF a publié un dire le 3 mars 2009 qui constitue une charge contre la gestion de la fuite et du sinistre par l'opérateur DPA.

DPA étudie la réponse à cette attaque qui n'a pour objectif que de détourner l'attention de l'expert judiciaire des propres négligences d'Esso, des problèmes de sol et de l'étendue et de la nature des travaux entrepris par Esso durant la rénovation du bac avant le sinistre.

Les assureurs de VERMILION ont assigné, le 23/12/2008, Esso SAF, SPBA et DPA. Ils demandent à Esso SAF, SPBA et DPA de payer in solidum la somme de 7.575.000 €, augmentée des intérêts légaux et le montant de 300.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La date de comparution au tribunal de commerce de Nanterre était fixée à l'origine au 26/02/2009. Cette audience a été reportée au 20/03/2009 puis au 05/06/2009.

L'avocat de l'assureur de DPA considère que le tribunal ne pourra statuer qu'une fois la publication du rapport final de l'expert judiciaire, c'est-à-dire en 2010.

A ce stade de l'expertise, DPA considère avoir effectué les diligences nécessaires et agi au mieux de l'intérêt de la société dans la gestion du sinistre. En conséquence, elle estime cette demande infondée et n'a constitué aucune provision au titre de ce contentieux.

## 2) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles regroupent l'ensemble des logiciels informatiques amortis en linéaire sur une durée de 1 à 7 ans.

## 3) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le statut particulier des sociétés concessionnaires entraîne le découpage des immobilisations corporelles de la société en deux catégories :

- Immobilisations du domaine Privé : regroupent l'ensemble des biens qui resteront la propriété du concessionnaire à la fin du contrat de concession.
- Immobilisations du domaine Concédé : regroupent l'ensemble des biens qui seront rendus au concédant à la fin du contrat de concession sans contrepartie financière.

### 3.1) **DOMAINE PRIVE**

Les immobilisations du domaine privé sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sur ces biens sont les suivantes :

- Matériel et Outillage : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Matériel de transport : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Mobilier, machines de bureau : linéaire entre 5 et 10 ans.

### 3.2) **DOMAINE CONCEDE**

Les immobilisations du domaine concédé sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée (réévaluation légale).

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

#### - **Immobilisations non renouvelables :**

Par nature, ce sont les immobilisations qui ne nécessiteront pas de remplacement pour maintenir leur potentiel productif durant la concession, eu égard à la durée de la concession. La durée de vie du bien dépasse la date de fin du contrat de concession.

#### - **Immobilisations renouvelables :**

Regroupent les autres immobilisations du domaine concédé. Suivant le type d'immobilisation les amortissements pratiqués sont les suivants :

***Amortissement industriel*** : il ne s'applique qu'aux immobilisations renouvelables. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions : amortissement linéaire de 10 à 15 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : linéaire entre 5 et 20 ans (nous avons amorti exceptionnellement une installation de récupération de vapeur sur une période de 12 mois, comme le prévoient les dispositions fiscales).
- Agencement, aménagement constructions : linéaire sur 10 ans.

***Amortissement de caducité*** : il est pratiqué afin de permettre la reconstitution, en fin de concession, des capitaux propres investis dans le domaine concédé. Il est calculé linéairement sur la durée de la concession restant à courir à la date d'achat du bien.

Il s'applique de la façon suivante :

- **Immobilisations non renouvelables : sur le coût d'achat.**

- Immobilisations renouvelables : pour le premier bien sur son coût d'achat, pour le suivant sur la différence entre son coût d'achat et la valeur du bien qu'il remplace.

**Provision pour renouvellement** : Afin d'étaler sur la durée de la concession le coût de remplacement d'un bien, la société établit un plan de renouvellement de ses biens. Les plans de renouvellement portent sur la majeure partie des biens identifiables entièrement renouvelables.

A la fin de chaque exercice une provision est constatée sur la base de la différence entre le coût estimé de renouvellement du bien et sa valeur d'achat d'origine, jusqu'à la date de renouvellement définie dans le plan.

La dotation de l'exercice est évaluée en tenant compte d'un coefficient égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien, depuis sa mise en service sur sa durée de vie totale.

Dans le cas du renouvellement d'un bien provisionné, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat, soit sur la durée de vie du nouveau bien si il est renouvelable, soit sur la durée restante de la concession si le nouveau bien est non renouvelable.

Dans le cas où la provision de renouvellement constituée serait supérieure au coût de remplacement de l'immobilisation, la quote-part de sur provision est reprise intégralement.

Dans le cas de sortie de l'actif d'un bien sans renouvellement la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat sur l'exercice de la sortie.

#### 4) **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur historique.

Elles comprennent en particulier les prêts consentis dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Ces prêts sont remboursables sur une durée de 20 ans.

#### 5) **ACTIF CIRCULANT**

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition. Des provisions sont constituées le cas échéant pour constater une dépréciation.

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 6) **AUTRES FONDS PROPRES : DROITS DU CONCEDANT**

Le compte "droits du concédant" enregistre la contrepartie des opérations faites dans le cadre de la concession. Il correspond au cumul des amortissements de caducité pratiqués sur les biens du domaine concédé, à la valeur nette comptable des biens apportés par le concédant Son montant est diminué de la valeur du capital amorti pour 748.170 €.

## 7) **AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

La Société utilise les possibilités offertes par l'administration fiscale d'amortir certains biens selon le régime dérogatoire, en particulier dans le cas du matériel destiné à économiser de l'énergie.

## 8) **PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours, rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent en particulier :

- Les provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé. L'avis 2000-10 du CNC exclut les provisions pour renouvellement du champ d'applications du règlement n° 2002-06, relatif aux passifs.
- les provisions pour grosses réparations afférentes aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures sont comptabilisées en conformité avec le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.
- Les primes « long service » attribuées aux personnels suivant leur ancienneté dans l'entreprise, sont comptabilisées en conformité avec la recommandation 03-R-01 du CNC sur les engagements sociaux de l'entreprise.

## II. COMPLEMENT D'INFORMATIONS

### VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES

		SOLDE AU 31/12/2007	ACQUISITIONS	TRANSFERTS AJUSTEMENTS
<b>DOMAINE PRIVE</b>				
	Immobilisations incorporelles	201 001	33 427	
	Immobilisations corporelles	834 561	54 661	23 108
	Total domaine privé	1 035 562	88 088	23 108
<b>DOMAINE CONCEDE</b>				
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>				
	Immobilisations incorporelles			
	Constructions sur sol d'autrui	48 101		
	Installations techniques spécialisées	543 980		
	Autres immobilisations corporelles	107 410		
	Sous total	699 491		
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>				
	Immobilisations incorporelles	503 089		
	Constructions sur sol d'autrui	3 782 148	559 733	
	Installations techniques spécialisées	41 246 526	2 631 015	86 540
	Autres immobilisations corporelles	3 252 823	131 182	
	Sous total	48 784 586	3 321 930	86 540
	<b>Total domaine concédé</b>	49 484 078	3 321 930	86 540
<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS</b>		<b>50 519 639</b>	<b>3 410 019</b>	<b>109 648</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		329 394	4 110 184	-3 410 019
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>		<b>50 849 033</b>	<b>7 520 203</b>	<b>-3 300 370</b>

		CESSIONS	COMPTE DU CONCEDANT	SOLDE AU 31/12/2008
<b>DOMAINE PRIVE</b>				
	Immobilisations incorporelles			234 428
	Immobilisations corporelles	10 888		901 443
	Total domaine privé	10 888		1 135 871
<b>DOMAINE CONCEDE</b>				
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>				
	Immobilisations incorporelles			
	Constructions sur sol d'autrui			48 101
	Installations techniques spécialisées			543 980
	Autres immobilisations corporelles			107 410
	Sous total			699 491
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>				
	Immobilisations incorporelles			503 089
	Constructions sur sol d'autrui			4 341 881
	Installations techniques spécialisées	51 626		43 912 456
	Autres immobilisations corporelles	8 677		3 375 328
	Sous total	60 302		52 132 754
	<b>Total domaine concédé</b>	60 302		52 832 246
<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS</b>		<b>71 190</b>		<b>53 968 116</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				1 029 559
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>		<b>71 190</b>		<b>54 997 675</b>

## VARIATIONS AMORTISSEMENTS

		SOLDE AU 31/12/2007	DOTATIONS	CESSIONS
<b>DOMAINE PRIVE</b>				
	Immobilisations incorporelles	174 286	30 778	
	Immobilisations corporelles	635 796	70 898	7 491
	<b>Total domaine privé</b>	810 081	101 675	7 491
<b>DOMAINE CONCEDE</b>				
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>				
	Immobilisations incorporelles			
	Constructions sur sol d'autrui	48 101		
	Installations techniques spécialisées	543 980		
	Autres immobilisations corporelles	107 410		
	<b>Sous total</b>	699 491		
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>				
	Immobilisations incorporelles	346 745	36 045	
	Constructions sur sol d'autrui			
	Installations techniques spécialisées	14 729 235	894 102	3 438
	Autres immobilisations corporelles	172 446	20 764	8 677
	<b>Sous total</b>	15 248 426	950 911	12 115
	<b>Total domaine concédé</b>	15 947 917	950 911	12 115
	<b>Total immobilisations</b>	16 757 999	1 052 587	19 605

		TRANSFERTS AJUSTEMENTS	APPORTS CONCEDANT	SOLDE AU 31/12/2008
<b>DOMAINE PRIVE</b>				
	Immobilisations incorporelles			205 063
	Immobilisations corporelles	12 422		711 624
	<b>Total domaine privé</b>	12 422		916 688
<b>DOMAINE CONCEDE</b>				
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>				
	Immobilisations incorporelles			
	Constructions sur sol d'autrui			48 101
	Installations techniques spécialisées			543 980
	Autres immobilisations corporelles			107 410
	<b>Sous total</b>			699 491
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>				
	Immobilisations incorporelles			382 791
	Constructions sur sol d'autrui			
	Installations techniques spécialisées	10 535		15 630 434
	Autres immobilisations corporelles			184 533
	<b>Sous total</b>	10 535		16 197 758
	<b>Total domaine concédé</b>	10 535		16 897 249
	<b>Total immobilisations</b>	22 957		17 813 937

## REEVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### 1°) IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

	VALEUR EN COUT HISTORIQUE	PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE
Valeurs Brutes	1.940.510	1.106.762	3.047.272
Amortissements cumulés	1.936.844	1.104.194	3.041.038
Valeurs Nettes	3.666	2.568	6.234

### 2°) IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES

L'écart de réévaluation des immobilisations non amortissables est de 2.691.116 €.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Un prêt au GIPEC (Groupement Interprofessionnel pour la Participation à l'Effort de Construction) d'un montant de 114.379 €. Le versement au titre de l'exercice a été de 8.154 €. Le remboursement par le GIPEC, au titre de l'exercice 1987, a été de 9.432 €.

Des prêts accordés au personnel de la société, afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL.

Le montant des prêts restants au 31 décembre 2007 a été remboursé pour la somme de 8.411 €.

Un nouveau prêt a été mis en place pour une somme de 47.351 €. Le montant des remboursements de l'exercice a été de 15.144 €.

## STOCKS MATIERES

Les stocks de matières se décomposent de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciation
Stocks d'émulseurs	178.121	130.105
Stocks d'additifs, de colorants	149.234	
Stocks d'azote	<u>692</u>	<u>          </u>
	328.047	130.105

Un complément de dépréciation, pour tenir compte de la durée de vie de 5 ans de ce produit, a été comptabilisé au compte de résultat dans le poste provisions pour charges d'exploitations à hauteur de 15.901 €.

## ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La totalité des créances est à échéance de moins d'un an.

### CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

	SOLDE AU 31/12/2007	RESULTATS			Autres mouvements
		EXERCICE	AFFECTATION EXERCICE		
			DIVIDENDES	AUTRES	
Capital amorti	748 170				
Primes d'émission et de fusions	15 053				
Ecart de réévaluation	2 715 809				
Réserve légale	74 817				
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires	223 451				
Réserves ordinaires	1 952 381		-107 342		
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur	234 958		-234 958		
Résultat de l'exercice		184 984			
Subvention d'investissement	28 887				
Provision spéciale de réévaluation	2 807				
Amortissements dérogatoires	485 895				
<b>Sous total</b>	<b>6 482 228</b>	<b>184 984</b>	<b>-342 300</b>		
Droits du concédant					
Amortissements de caducité	13 477 605				
Amortis. Transférés en capital	-748 170				
Apport du Concédant à titre gratuit					
<b>Sous total</b>	<b>12 729 435</b>				
<b>Total</b>	<b>19 211 663</b>	<b>184 984</b>	<b>-342 300</b>		
	PROVISIONS		SUBVENTIONS		SOLDE AU
	DOTATION	REPRISE	RECUES	AMORTIS.	31/12/2008
Capital amorti					748 170
Primes d'émission et de fusions					15 053
Ecart de réévaluation		7 611			2 708 198
Réserve légale					74 817
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires					223 451
Réserves ordinaires					1 845 039
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice					184 984
Subvention d'investissement				4 814	24 072
Provision spéciale de réévaluation		239			2 568
Amortissements dérogatoires		80 358			405 537
<b>Sous total</b>		<b>88 208</b>		<b>4 814</b>	<b>6 231 890</b>
Droits du concédant					
Amortissements de caducité	1 450 315	17			14 927 903
Amortis. Transférés en capital					-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit					
<b>Sous total</b>	<b>1 450 315</b>	<b>17</b>			<b>14 179 733</b>
<b>Total</b>	<b>1 450 315</b>	<b>88 224</b>		<b>4 814</b>	<b>20 411 624</b>

Le capital social est composé de 97.800 actions au nominal de 7.65 €. Il a été entièrement remboursé au cours des années 1968 à 1983. La valeur portée au passif du bilan correspond à une quote-part des droits du concédant.

## TABLEAU DES PROVISIONS

DESIGNATIONS	2007	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE		2008
	31-déc		utilisées	non utilisées	31-déc
Amortissements dérogatoires	485 895		80 358		405 537
Provisions pour grosses réparations	1 964 500	687 600	286 900		2 365 200
Provisions pour renouvellement des immobilisations concédées	7 044 259	385 905	30 455		7 399 709
Provisions pour litiges	50 000				50 000
Provisions pour prime long service	88 406	98 826	18 112		169 120
Provisions pour autres charges	20 539				20 539
<b>S / T PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>9 653 600</b>	<b>1 172 331</b>	<b>415 825</b>		<b>10 410 106</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	114 204	15 901			130 105
<b>CUMUL DES PROVISIONS</b>	<b>9 767 804</b>	<b>1 188 232</b>	<b>415 825</b>		<b>10 540 211</b>

1. Les primes, « long service », sont octroyées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté dans la société.

L'évaluation de la provision a été faite sur la base des plans de carrière individualisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif aux médailles du travail, en tenant compte de l'ancienneté et de la probabilité de quitter la société pour chaque salarié.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Faible rotation du personnel.
- Taux de charges sociales de 48.07 %.
- Aucune actualisation pratiquée, ni aucune hypothèse d'augmentation de salaire prise en compte, la société considérant par simplification que ces deux taux seraient identiques.

- Le coût de renouvellement des immobilisations est provisionné sur la base des plans de renouvellement individualisés.

Les reprises de provisions pour renouvellement de 30.455 €, correspondent à des provisions reprises dans le cadre de renouvellement de biens immobilisés ou devenues sans objet suite à des sorties d'actifs immobilisés.

- Le coût des grosses réparations sur les immobilisations est provisionné sur la base des programmes pluriannuels de vérification des bacs. L'évolution des contrôles demandés lors des révisions décennales ont amené la société à revaloriser le montant de ses provisions afin de face aux futures charges.
- Le litige prud'homal provisionné au 31/12/2007 n'a pas été encore jugé à ce jour.
- La provision pour charges correspond aux charges sociales à payer sur l'intéressement et l'abondement versé au cours des exercices 2005 et 2006. Ces deux exercices n'entrent pas dans le champ des exonérations prévues aux articles L441.4 et L441.6 du fait du renouvellement hors délai de l'accord d'intéressement.

#### TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT AU 31/12/2008	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A MOINS DE 1AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes financières	6.570.656	2.862.527	3.708.129	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3.095.916	3.095.916		
Dettes fiscales et Sociales	866.519	866.519		
Dettes diverses	86.112	86.112		
<b>TOTAL</b>	10.619.204	6.911.075	3.708.129	

#### DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

	<u>Charges à payer</u>	<u>Produits à recevoir</u>
Fournisseurs	765.772	4.717
Clients	86.112	44.567
Personnel	271.365	
Organismes sociaux	177.530	388
Impôts et Taxes	154.218	137.554
<b>TOTAL</b>	<u>1.454.997</u>	<u>187.226</u>

## **DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION**

### **Charges constatées d'avance :**

Ce poste correspond à la part des contrats d'assurance, d'entretien et de location payés d'avance pour un total de 119.122 €.

### **Produits constatés d'avance :**

Ce compte correspond à des loyers perçus d'avance de sociétés clientes.

Ils se répartissent comme suit :

- moins d'un an :	57.365
- de 2 à 5 ans :	147.986
	<hr/>
	205.351

## **DETAIL DES DISPONIBILITES**

Ce poste comprend les comptes de trésorerie disponible.

## **DETAIL DES DETTES FINANCIERES**

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Emprunts	6.241.667
Intérêts sur emprunts	31.238
Découverts bancaires	297.751
	<hr/>
	6.570.656

Au cours de l'exercice, la Société a contracté quatre nouveaux emprunts pour financer ses investissements :

- 2 crédits pour : 2.000.000 € sur 3 ans
- 2 crédits pour : 2.000.000 € sur 5 ans

## **DETAILS DES TRANSFERTS DE CHARGES**

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Indemnités assurance	41.424
Participation financement formation	11.132
	<hr/>
	52.556

## DETAILS DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent de la façon suivante :

• Reprise de la provision spéciale de réévaluation	239
• Subvention d'investissement	4.814
• Reprise d'amortissements dérogatoires	80.358
• Redressement immobilisation suite contrôle fiscal	109.648
• Ajustement charges à payer suite réclamation fiscale	71.343
• Produits divers sur exercices antérieurs	7.611
	<hr/>
	274.013

## DETAILS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent de la façon suivante :

• Valeurs nettes des immobilisations sorties de l'actif	5.417
• Valeurs nettes des immobilisations renouvelées	46.168
• Pénalités et amende fiscale	8.995
• Redressement taxe professionnelle	99.251
• Amortissements sur redressement immobilisations	20.118
	<hr/>
	179.949

## REPARTITION DU MONTANT DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat Avant Impôt	Impôt Dû	Résultat Net	%
Résultat courant	211.855	74.946	136.909	74.0
Résultat exceptionnel	94.064	45.989	48.075	26.0
Total	305.919	120.935	184.984	100

## HONORAIRES VERSEES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 221-1-2° du règlement de l'AMF)

Le cabinet ERNST & YOUNG Audit, commissaires aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels, les rémunérations HT suivantes :

Exercice 2008	36.962 €
Exercice 2007	40.369 €

## REMUNERATION ALLOUEE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

(Article L.225-102-1 du code de commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice 2008, s'est élevé à la somme de 162.320 €, dont 1.842 € d'avantage en nature pour un véhicule de fonction.

## ENGAGEMENT D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Ces engagements sont calculés conformément à la Convention Collective de l'Industrie du Pétrole et majorés des dispositions internes à l'entreprise. Leurs montants non comptabilisés au 31/12/2008 s'élèvent 409.070 €. Les hypothèses retenues sont les suivantes:

Méthode	actuarielle
Age de la retraite	65 ans
Taux de progression des salaires	2.00 %
Taux inflation	2,00 %
Coefficient d'actualisation	5.75 %
Taux de charges sociales	48.07 %

L'incidence de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2008 (dont l'Article 11 a créé une « indemnité de rupture interprofessionnelle unique » ne pouvant pas être inférieure, à partir d'un an d'ancienneté, à 1/5ème de mois par année de présence) n'a pas été prise en compte dans l'évaluation de nos engagements, dans la mesure où l'application de cet ANI aux indemnités de départ à la retraite fait actuellement débat du fait de différentes interprétations possibles.

L'application de cet ANI constituerait un changement de régime, dont l'impact serait à étaler sur la durée résiduelle moyenne d'activité :

Montant des engagements suivant conventions collectives : .....	409.070 €
Montant estimé des engagements suivant l'ANI : .....	509.070 €
Ecart à étaler sur la durée moyenne résiduelle d'activité : .....	100.000 €

## ENGAGEMENT DE COTISATIONS DE MUTUELLE

La société s'est engagée à prendre en charge une quote-part de la cotisation de la mutuelle des personnels retraités et de leurs conjoints.

Au cours de l'exercice 2008, la société a pris en charge 21.120 € de cotisations au profit de 103 bénéficiaires.

Au 31/12/2008, le montant de l'engagement global non comptabilisé concernant le personnel retraité actuel ainsi que les futurs retraités s'élève à 356.783 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Base cotisation MIP 2008
- Age de la retraite 65 ans
- Taux inflation 2,00 %

## EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE

▪ Cadres	10.0
▪ Agents de maîtrise et assimilés	28.0
▪ Employés et ouvriers	13.7
	-----
	51.7
▪ Cadre mis à disposition de l'entreprise	1.0
▪ Autres personnels mis à disposition de l'entreprise	2.0

## SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Une subvention de 253.023 € a été versée par l'ADEME pour financer l'installation d'une unité de récupération de vapeur ainsi que la transformation d'un poste de chargement dôme en poste source. Une quote-part de 4.814 € a été portée au compte de résultat en tenant compte des modalités des amortissements des biens subventionnés. Le solde non porté en produit au 31/12/2008 s'élève à 24.072 €.

## DETTE FUTURE D'IMPOT

	<b>Base</b>	<b>Impôts dus à 33.33 %</b>
<u>Accroissement</u>		
• Subvention d'investissement	24.072	9.024
• Amortissements dérogatoires	405.537	135.179
<u>Allègement</u>		
• Organic	25.819	8.606
• Provisions pour congés payés	145.628	48.543

## DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Le nombre d'heures de DIF dus aux salariés est :

- 31/12/2008 3.685 heures pour 48 salariés
- 31/12/2007 2.725 heures pour 40 salariés

Au cours de la période, aucune heure de DIF n'a été utilisée par les salariés

## ENGAGEMENT

### Engagements donnés non comptabilisés

- Caution fournie par BNP PARIBAS, à hauteur de 207.735 € afin de couvrir les opérations diverses vis-à-vis des DOUANES de Bordeaux.

## Engagements donnés comptabilisés

- Selon le contrat de gérance qui la lie au Port Autonome de Bordeaux, la Société est tenue de maintenir en état de fonctionnement les biens du domaine concédé, et de les remettre gratuitement au concédant à la fin du contrat, soit le 31 mai 2032.

Les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité traduisent en comptabilité cette obligation.

A la clôture de l'exercice, l'échéancier d'utilisation des provisions pour renouvellement est le suivant :

A moins d'un an	3.632.915 €
De un à cinq ans	1.716.866 €
Plus de cinq ans	1.453.721 €
	-----
	6.802.502 €

## Engagements reçus

- La société a signé des contrats de location servant à couvrir le financement de travaux sur des installations utilisées par les clients.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

### Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	458.168 €
De un à cinq ans	1.832.674 €
Plus de cinq ans	1.832.674 €
	-----
	4.123.516 €

### Loyers perçus et non comptabilisés

Le montant de ces loyers est comptabilisé en produits constatés d'avance au passif du bilan.

- La société a signé des contrats de location de capacités engageant les clients sur des durées supérieures à 1 an.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

### Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	2.573.623 €
De un à cinq ans	6.822.214 €
Plus de cinq ans	3.319.886 €
	-----
	12.715.723 €

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2008	31/12/2007
	(12 mois)	(12 mois)
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u></b>		
Résultat net	184 984	234 958
+Amortissement et provisions	3 263 222	2 747 038
- Plus-values de cessions des immobilisations	-51 602	48 022
- Variation des charges à répartir		
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>3 396 605</b>	<b>3 030 018</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		
Stocks	-22 903	-54 392
Créances clients	122 151	-423 685
Autres créances	95 167	177 097
CCA	31 931	-55 045
Dettes fournisseurs	-268 742	860 698
Dettes fiscales et sociales	48 412	83 664
Autres dettes	64 756	-49 494
PCA	-58 229	-140 845
<b>Total</b>	<b>12 542</b>	<b>397 998</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>3 409 147</b>	<b>3 428 016</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>		
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles et corporelles	3 410 019	2 606 749
- Immos en cours	590 516	-553 482
- Immobilisations financières	55 760	7 162
Total acquisitions	4 056 294	2 060 429
Cession d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles et corporelles		
- Immobilisations financières	35 803	36 165
Total cessions	35 803	36 165
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-4 020 492</b>	<b>-2 024 264</b>
<b><u>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>		
Dividendes versés aux actionnaires	-342 300	-440 100
Augmentations de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	4 000 000	
Remboursements d'emprunts	-2 727 095	-1 000 000
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>930 605</b>	<b>-1 440 100</b>
Trésorerie d'ouverture	-223 640	-187 291
Trésorerie de clôture	95 620	-223 640
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>319 260</b>	<b>-36 349</b>

## PROJET DES RESOLUTIONS

### En matière extraordinaire

#### **Première Résolution :**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de fixer à 4 années la durée du mandat des administrateurs et ce à compter de ce jour.

Par exception, les mandats en cours à ce jour se poursuivent jusqu'à leur terme initial.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 15 des statuts :

#### **« Article 15 : Durée et limite des fonctions des administrateurs**

*La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années. Toutefois, celles-ci prendront fin, en tout état de cause, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire suivant l'année pendant laquelle les intéressés auront atteint l'âge de 72 ans.*

*Tout membre sortant est rééligible, sauf limite d'âge ci-dessus exprimée. »*

#### **Deuxième Résolution**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et conformément aux articles 57 I et II de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, décide de supprimer la clause par laquelle est déterminé le nombre d'actions dont chaque administrateur doit être propriétaire et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 14 des statuts :

#### **« Article 14 – Qualités d'administrateurs**

*Les administrateurs pourront être choisis parmi les actionnaires ou parmi des tiers au choix de l'assemblée générale ordinaire. »*

#### **Troisième Résolution**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de prévoir la possibilité pour les administrateurs de participer aux réunions des conseils d'administration et d'y voter par voie de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication, conformément aux dispositions légales et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 18 des statuts :

## « Article 18 – Délibérations du conseil

Le début de l'article demeure inchangé.

Après le 4<sup>e</sup> paragraphe, il est ajouté l'alinéa suivant :

*« Le règlement intérieur établi par le Conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur.*

*Cette disposition n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés, le cas échéant, et l'établissement du rapport de gestion. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

## En matière ordinaire

**Quatrième Résolution :** L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que les comptes annuels - bilan, compte de résultat et annexe - de l'exercice 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures, traduites par les dits comptes ou résumées dans ces rapports.

**Cinquième Résolution :** L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion durant l'exercice 2008

**Sixième Résolution :** L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2008

### Origine

Bénéfice de l'exercice	184.984,40 €
Prélèvement sur réserves ordinaires .....	59.515,60 €

### Affectation

Distribution à titre de dividende brut .....	244.500,00 €
	-----
	<b>244.500,00 €</b>
	-----
	<b>244.500,00 €</b>

Après affectation du résultat 2008 les réserves de la société s'élèveront à 2.008.974 €.

Sur proposition du Conseil d'Administration, il sera réparti à chacune des 97 800 actions composant le capital social un dividende net de 2,50 €. L'intégralité du dividende ainsi distribué est éligible pour les personnes physiques, à l'abattement de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2<sup>o</sup> du CGI.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 2009 aux guichets de la BNP PARIBAS contre le coupon n° 42.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été indiqué qu'au titre des trois exercices précédents les dividendes nets distribués ont été de :

	2005	2006	2007
Montant global dividendes distribués	440.100 €	440.100 €	342.300 €
Dividende payé par action	4,50 €	4,50 €	3,50 €
Dividendes distribués éligibles pour les Personnes physiques à l'abattement de (Article 158-3-2 du CGI).	40 %	40 %	40 %
Dividendes distribués non éligibles à Abattement pour les personnes morales (Article 158-3-2 du CGI).			

**Septième Résolution :** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du nouveau code du commerce, approuve ce rapport.

**Huitième Résolution:** L'Assemblée Générale renouvelle pour quatre (4) ans le mandat d'administrateur de la société ESSO SAF. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

**Neuvième résolution :** L'Assemblée Générale renouvelle pour quatre (4) ans le mandat d'administrateur de la Compagnie auxiliaire de placements industriels et commerciaux (CAPIC). Ce mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

**Dixième Résolution:** L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son poste d'administrateur de la Société des Pétroles SHELL.

**Onzième Résolution :** L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extrait du procès-verbal de cette Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités légales de dépôts et de publicité.

# LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

## ETAT RECAPITULATIF DES PUBLICATIONS LEGALES 2008

	<b>BALO</b>	<b>ACTUSNEWS</b>
	Bulletin des annonces légalés obligatoires	Diffuseur Professionnel d'information Reglementées
<b>INFORMATIONS FINANCIERES</b>		
<b>EXERCICE 2007</b>		
Chiffre d'affaires 4 ème trimestre 2007	13/02/2008	
Comptes provisoires 2007	23/04/2008	30/04/2008
Communiqué de mise à disposition des comptes provisoires		30/04/2008
Certification des comptes 2007		
<b>EXERCICE 2008</b>		
Chiffre d'affaires 1 er trimestre 2008	07/05/2008	15/05/2008
Comptes semestriels 2008		28/07/2008
Communiqué de mise à disposition des comptes provisoires		28/07/2008
Chiffre d'affaires 3 ème trimestre 2008		24/10/2008
<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>		
Convocation Assemblée Générale	25/04/2008	
Droite de vote à l'Assemblée Générale du 4 juin 2008	04/06/2008	
Certification des comptes annuels	11/06/2008	
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>		
Contenu dans le document de référence		30/204/2008
- Honoraires Commissaires aux Comptes		
- Rapport du Président sur la gouvernance et le contrôle interne		